

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 21 octobre 2014, se tenait à 19h30 une assemblée spéciale du conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Gervais Chamberland, Noëlla Ouellet, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

La directrice générale et secrétaire trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil mardi le 21 octobre 2014 à 19h30 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Contrat de téléphonie et Internet de Telus;
- 2- Demande du MTQ - Appui auprès de la CPTAQ;
- 3- Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale;
- 4- Nomination d'un maire suppléant;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h30.

1- CONTRAT DE TÉLÉPHONIE ET INTERNET DE TELUS

2014-10-165

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a adhéré au service de téléphonie IP mis en place par la MRC de la Mitis et ce, suite à sa résolution no 2014-04-79;

Considérant que la municipalité a présentement un contrat de service téléphonique avec Telus qui se termine le 26 octobre 2014 avec renouvellement automatique à moins d'avis contraire de la municipalité;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ne renouvelle pas le contrat de service no LI2474, UI2474 avec la compagnie Telus **et décide de conserver les services de Telus uniquement sur une base mensuelle pour les lignes d'accès téléphonique du garage municipal et du bureau municipal comprenant le service Internet illimité à compter du 27 octobre 2014** et ce, jusqu'à la mise en place du service de téléphonie IP. Par la suite, la municipalité demandera un nouveau **contrat de service** pour la ligne téléphonique du garage municipal seulement étant donné que le service de téléphonie IP n'est pas disponible pour cet emplacement. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires au besoin.

2- DEMANDE DU MTQ - APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ

2014-10-166

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur les usages sylvicoles ou agricoles à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé dans une zone à dominance agroforestière selon le plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme révisée en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Ouellet appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité **d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ du Ministère des Transports** dans le but d'élargir l'accotement d'une courbe de la route Massé afin d'améliorer la sécurité routière et faire l'ajout d'une glissière de sécurité sur le lot 72 du Rang 5 Canton de Massé à Sainte-Jeanne d'Arc.

3- **ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

2014-10-167

Attendu que l'ordinateur de la bibliothèque municipale ne sera plus utilisable dans un proche avenir étant donné que son système d'exploitation Windows XP est maintenant désuet;

Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour les besoins de la bibliothèque municipale;

Attendu que l'OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) désire rendre disponibles ces équipements éco responsables aux plus grands nombres d'organismes possibles, dont les bibliothèques municipales, et ce à un faible coût, et que leur seule exigence est que les équipements informatiques demandés demeurent la propriété de l'organisation qui en fait la demande;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'un ordinateur avec système d'exploitation Windows 7 et suite Office auprès de l'OPEQ** pour un montant approximatif de \$150.

4- **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2014-10-168

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc prolonge la nomination de Michel Paris en tant que **maire suppléant** jusqu'au 31 décembre 2014 et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

6- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 20h20.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire trésorière